

<sup>(1)</sup> Époux ou Père

Prénoms Michael, Daniel

Nom <sup>(2)</sup> SERRAF

né <sup>(3)</sup> le 13 mars 1981

à 13 heures 40

Suresnes (Hauts-de-Seine)

fil <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> Jacques SERRAF

et de <sup>(5)</sup> Sylvie, Léontine, Madeleine  
AUDRY.

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 533**

le <sup>(6)</sup> 8 juin 2021

Mentions marginales <sup>(7)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau <sup>(8)</sup> délégué



Mariage célébré à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Il a été déclaré <sup>(9)</sup> \_\_\_\_\_

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°** \_\_\_\_\_

Mentions marginales <sup>(7)</sup>

<sup>(1)</sup> Épouse ou Mère

Prénoms Nathalie

Nom <sup>(2)</sup> MONTOURCY

née <sup>(3)</sup> le 3 mars 1983

à 08 heures 30

à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement

fille <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> Christian, Marcel  
MONTOURCY

et de <sup>(5)</sup> Brigitte, Sylvie REHAK

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 993**

le <sup>(6)</sup> 25 mai 2021

Mentions marginales <sup>(7)</sup>

L'officier de l'état civil



à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>re</sup> partie : ... ; 2<sup>me</sup> partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été

par Me... notaire à ... ».

PRENIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 842

Le 28 Mars 2021

à 09 heures 04 minutes  
est né(e) <sup>(2)</sup> Lysa, Rose  
SERRAF MONTOURCY.

Suivant déclaration conjointe  
du 29 Mars 2021

1<sup>re</sup> partie : SERRAF

2<sup>nd</sup> partie : MONTOURCY

du sexe féminin à Saint Maurice  
(Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e) <sup>(4)</sup> le 05 Mars 2021 à Nanterre  
les Jeux (Seine-et-Marne)  
par le père .

Délivré conforme aux registres, le

30 Mars 2021.

Mentions marginales <sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales <sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>nd</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».